

RETEX ANALYSE CIBLEE SUAP changement d'engin du DGT 7



Événement:

Lors d'une intervention, le médecin régulateur demande un ECG au chef d'agrès pour compléter le bilan. Lorsque le chef d'agrès rappelle le médecin pour analyse de l'ECG, celui-ci n'arrive pas à retrouver le tracé.

Dysfonctionnement:

Lors du changement d'engin pour raison mécanique, le passage de consignes a manqué de rigueur : le DGT7 aurait dû être réattribué au nouvel engin en contactant le BPIB et ne l'a pas été.

Conséquence opérationnelle :

Cela affecte la traçabilité des interventions:

- l'ECG n'est pas retrouvé facilement, mais heureusement le nom de la victime y est associé
- et surtout, en cas d'arrêt cardiaque, alors que l'identité n'est pas rentrée, on risque de confondre le tracé DSA avec une autre victime, entrainant potentiellement de mauvaises décisions à l'hôpital.

RAPPELS:

A chaque changement de véhicule, le DGT 7 doit être réaffecté à son nouvel engin d'appartenance. Cette opération doit être réalisée par un technicien de la section biomédicale.

Il faut que cette opération soit accomplie **immédiatement** au changement d'engin, car une fois que le TOUCH 7 est conditionné dans son nouvel engin, il n'est pas possible de se rendre compte au niveau du CS que l'appareil n'est pas attribué au bon véhicule.

Pour tout mouvement d'engin, il est impératif de contacter l'astreinte BPIB 24h/24 afin d'effectuer le changement sur la base SEMA (tél: 06.32.99.36.03).

Il est également rappelé qu'il est strictement interdit d'effectuer un mouvement de DGT7 d'un engin à un autre.

*DGT7: Moniteur Défibrillateur Defiguard Touch 7

Proposition:

Nouvelle mise à jour du DGT7 pour que le personnel puisse contrôler l'engin d'appartenance du moniteur le matin à la prise de garde.